

RÈGLEMENT RELATIF À LA COLLECTION DE VÊTEMENTS ET DE SOULIERS (ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016)

La collection de vêtements - la collection de souliers

Le Collège Notre-Dame exige une tenue propre, décente et adaptée au milieu scolaire. Pour ce faire, le port des vêtements et des souliers choisis dans les collections est de rigueur. Les valeurs véhiculées par le port des différents articles des collections correspondent à celles du Collège. Simplicité, dignité, bon goût et distinction sont quelques-unes des valeurs que nous souhaitons transmettre à nos élèves à travers nos collections.

À l'arrivée le matin, les élèves devront déjà porter les vêtements de la collection et quitteront l'école le soir toujours vêtus selon les normes établies. Toutefois, le port d'un survêtement plus chaud sera toléré lors d'une température plus froide. Cette consigne sera valable en tout temps pour tous les élèves. Il faut également se rappeler que ce règlement sera en vigueur dès le premier jour de classe jusqu'au dernier jour d'examen en juin.

Les élèves devront, par ailleurs, porter les souliers de la collection en classe. Toutefois, s'ils le désirent, ils pourront arriver le matin et quitter le soir avec leurs espadrilles. Encore là, il faut se rappeler que ce règlement sera en vigueur dès le premier jour de classe jusqu'au dernier jour d'examen de juin.

À moins d'avis contraire, cette tenue sera aussi de rigueur à l'occasion des activités organisées par le Collège et qui se dérouleront à l'extérieur comme à l'intérieur de l'établissement ou en dehors de l'horaire habituel. Lorsque les élèves auront le droit de se changer, ils le feront avant de quitter pour leur activité.

Les accessoires

- En tout temps de l'année, des bas sont obligatoires.
 - Avec les pantalons, l'élève portera des bas ou des socquettes de **couleur identique**. **Les socquettes devront toujours être visibles sans que l'élève n'ait à se déchausser.**
 - Avec les jupes, les filles auront la possibilité de porter :
 - des socquettes visibles **aux motifs et couleurs identiques**;
 - des bas $\frac{3}{4}$ **unis et de couleur identique** (soit **noir, marine, blanc, gris, en nylon beige ou naturel**); les bas de couleur marine et noire seront disponibles dans la collection ou pourront être achetés ailleurs en magasin;
 - des bas-culottes **unis** (nylon **noir, marine, beige ou naturel**);
 - des collants longs unis style « legging » (**noir ou marine**) avec un bas de la même couleur;
 - des collants opaques **unis** (**noir, marine**)
- Note :** une seconde paire de bas (style « bas de danse en accordéon » ou autre) ne sera pas autorisée.
- Le cuissard ou le pantalon sous la jupe ne sera pas autorisé.
 - La ceinture devra être en **cuir** ou en **tissu**. Cependant elle ne devra comporter **aucune forme cloutée, aucun appliqué clouté ou métallique**. La ceinture devra être insérée

dans les passants du pantalon ou de la jupe. La ceinture en tissu ne devra pas pendre à l'avant de plus de 9 cm.

- Les accessoires suivants ne sont pas permis :
 - accessoires non autorisés à l'intérieur : vêtements d'extérieur, mitaines, gants, chapeau, casquette, bonnet, foulard, chandail en coton ouaté à capuchon de style kangourou*, chandail noué à la taille, etc.;
 - accessoires interdits en tout temps et en tout lieu : bretelles, chaîne de portefeuille ou de style « skater », le cordon de clé pendant de plusieurs centimètres à l'extérieur de la poche, les breloques en forme de couteau, de pointe, de lame de rasoir (ou tout ce qui en a l'allure ou l'apparence), les bracelets et les colliers portant des pointes de métal ou des « studs » (ou tout ce qui en a l'allure ou l'apparence);
 - toute forme d'excentricité ne convenant **pas aux valeurs du Collège Notre-Dame est interdite.**
(* sauf celui de la collection)

La coiffure - la barbe

- Les cheveux doivent être propres et soignés.
- La couleur des cheveux doit respecter **la palette des couleurs naturelles**. Les cheveux décolorés en tout ou en partie sont interdits.
- Les extravagances au niveau de la coiffure et de la barbe ne sont pas acceptées (ex. : crâne rasé de style « skin head », cheveux taillés avec des motifs, cheveux sculptés avec du gel, laines de couleur rapportées, cheveux trop longs, trop courts, etc.).
- Il pourra être demandé aux élèves d'attacher leurs cheveux si cela nuit au travail en classe et au bon goût.

Les bijoux

- Les colliers et les bracelets de cuir cloutés, portant des pointes de métal, des « studs » ne sont pas autorisés à l'école.
- La boucle d'oreille est autorisée au niveau du lobe d'oreille et doit être **unique**.
- Les « stretchs » au niveau du lobe d'oreille sont interdits.
- Le perçage (langue, sourcil, narine, bouche, pavillon de l'oreille ou toute autre partie visible) est interdit.
- Autre : le tatouage visible n'est pas autorisé.

Comment porter les souliers et les vêtements?

Note : Les souliers doivent être gardés propres. S'ils ont des lacets, il convient, par mesure élémentaire de sécurité, de les attacher. **Les souliers doivent être portés correctement (donc, on ne marche pas sur les renforts → ce qui a pour effet d'endommager grandement les chaussures).**

- Les vêtements de la collection doivent être portés chaque jour à l'arrivée et au départ.
- Le polo, la chemise, la blouse, le T-shirt peuvent se porter à l'intérieur comme à l'extérieur du pantalon ou de la jupe.
- Le vêtement à manches longues ne peut être porté **sous** un autre à manches courtes.

Note : La chemise ou la blouse doit être **boutonnée. Seulement deux boutons (à partir du haut) pourront être détachés.**

- Pour le garçon, le T-shirt porté sous la chemise, le polo, le tricot, le lainage n'est autorisé que s'il fait partie de la collection (blanc, noir, bleu).

Note : Pour la fille, la camisole blanche, noire ou marine est autorisée sous un autre vêtement de la collection. Notez qu'il n'est pas obligatoire de porter une camisole.

- La veste doit être attachée lorsqu'elle est portée avec la camisole.
- Les vêtements de la collection ne peuvent pas être modifiés (ex. : raccourcir un T-shirt, une jupe, une blouse, « faire des pinces » à une blouse, changer les boutons de place, etc.). Les seules retouches autorisées concernent la jupe qui :
 - devra être portée à 9 cm ou moins à partir du milieu du genou (attention à la croissance);
 - pourra être retouchée à la ceinture, et ce, en fonction de la largeur du bassin (N.B. : il pourra en être de même pour le pantalon porté par la fille).

- Note :**
- Les vêtements modifiés devront être remplacés.
 - Si utilisée, la cravate pour fille devra être portée convenablement avec la blouse ou le polo. Avec le tricot, la veste ou le lainage, la cravate doit être portée obligatoirement en dessous. Celle-ci doit être portée au cou ou légèrement dénouée. Seules les cravates de la collection seront autorisées.
 - Tous les vêtements doivent être ajustés à la taille de l'élève.
 - Le pantalon doit être porté à la taille (le pantalon à fourche basse étant interdit).
 - Les bas des pantalons doivent être faits afin d'éviter d'éventuels effilochages.
 - La plupart des vêtements de garçon peuvent être considérés comme unisexes et, donc, portés également par les filles. Cependant, le cardigan est exclusivement réservé aux garçons.
 - Tout vêtement et tout soulier autres que ceux des collections (ou d'apparence semblable) ne sont pas permis.
 - Un vêtement en mauvais état (percé, effiloché, taché, déchiré) devra être remplacé dans les meilleurs délais. Les souliers brisés pourront être réparés chez notre fournisseur, et ce, gratuitement.

Conséquences

- L'élève se présentant à l'école en portant des vêtements et des souliers autres que ceux des collections ne pourra entrer en classe et recevra une réprimande.
- L'élève ne s'ajustant pas convenablement aux exigences de l'école sera sanctionné.
- Les accessoires interdits pourront être confisqués pour l'année.

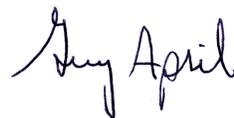
Nous vous prions de noter qu'en choisissant le Collège Notre-Dame comme maison d'éducation, les parents et les élèves reconnaissent tacitement à ses dirigeants et à son personnel le droit d'appliquer, de réviser, de compléter ou de corriger les modalités relatives aux diverses règles de fonctionnement de l'institution.

Le directeur des services aux élèves,



Carl Dubé

Le directeur général,



Guy April